

ÉTUDES ALGÉRIENNES

LA COURSE, L'ESCLAVAGE ET LA RÉDEMPTION

A ALGER.

TROISIÈME PARTIE : LA RÉDEMPTION.

I.

Dans les deux premières parties de cette Étude, nous avons vu comment on tombait entre les mains des Algériens, et dans quelles conditions on y subissait l'esclavage; il nous reste maintenant à dire comment la captivité se terminait pour ceux qui avaient le bonheur d'être appelés à revoir leur patrie.

Celui que sa mauvaise fortune avait conduit dans les bagnes d'Alger et qui n'avait pas pu se racheter lui-même, n'avait plus à espérer de reconquérir sa liberté que par les trois moyens suivants : la fuite, l'intervention des Rédemptoristes, ou quelque heureux accident de guerre qui le ravissait de vive force à la tyrannie de ses oppresseurs. Nous allons examiner successivement chacune de ces trois solutions.

Tant que les Espagnols furent en possession de Bougie, c'est-à-dire pendant la première moitié du xvi^e siècle, la fuite par terre fut possible, quoique loin d'être exempte de dangers. La distance n'était pas très considérable; on n'avait à braver que sept jours de marche en pays ennemi; les communications étaient fréquentes, à ce que nous apprend Haëdo¹, qui nous dit qu'il était même

1. *Dialogo de los Martyres*, d. c. (Martyre de Portundo).

permis aux soldats de la garnison espagnole d'envoyer des présents de vivres à leurs camarades captifs, pour les aider à célébrer les réjouissances de Noël. Il pouvait donc être relativement facile de séduire par l'appât d'une bonne récompense un Kabyle qui servait de guide aux fuyards, et qui, grâce à sa connaissance des lieux et aux intelligences qu'il savait se ménager, pouvait les amener à bon port¹. Mais, à partir du moment où Salah-Reïs eut repris Bougie à l'Espagne et où Oran devint le point le plus rapproché où il se trouvât des troupes chrétiennes, la fuite par terre devint, pour ainsi dire, matériellement impossible. Elle fut néanmoins tentée par quelques désespérés qui périrent misérablement en route, ou tombèrent, parmi les indigènes, dans un esclavage pire encore que celui auquel ils avaient cherché à échapper. Sans guide, sans vivres, ignorant le chemin et forcés de suivre le bord de la mer, n'osant marcher que la nuit, arrêtés par les précipices, les rivières débordées et la crainte des bêtes féroces, comment arriver au bout d'une aussi longue route ?

La plupart de ces infortunés revenaient donc d'eux-mêmes tendre leur tête au joug et leurs épaules à la bastonnade qui punissait toute tentative d'évasion.

De retour à Alger, ils racontaient à leurs compagnons effrayés les dangers de la route et les horreurs des nuits où, en proie aux hallucinations de la fatigue et de la faim, ils avaient dû chercher un refuge incertain sur quelque tronc d'arbre ou sur quelque pointe de rocher, au milieu des mugissements de la tempête et des hurlements des fauves.

Ce fut sans doute à la suite de récits de ce genre que naquit une sorte de crainte superstitieuse dont nous trouvons des traces dans les récits de tous ceux qui ont traité la question de l'esclavage en Orient. Les captifs ne tardèrent pas à être convaincus que certains marabouts avaient le pouvoir de les ensorceler pour s'opposer à leur fuite. Le Hongrois Barthélemy Georgey², qui fut pendant treize ans captif des Turcs, écrivait à l'empereur Charles-Quint, dans le Mémoire intitulé : *Les misères et les tribulations que les Chrétiens tributaires et esclaves tenus*

1. Dans *Les Illustres Captifs*, d. c., le P. Dan raconte la fuite de Diego de Zamora, qui, ayant été pris par Barberousse, se sauva à Bougie, n'ayant d'autre arme que son rosaire, qui le conduisit sain et sauf à travers les lions et les soldats (liv. III, chap. xv).

2. Le P. Dan en parle dans ses *Illustres Captifs*, liv. III, chap. xix.

par les Turcs souffrent et sont contraints d'endurer : « Il
 « lui semble (au captif évadé) qu'il soit assailli de lions et de
 « dragons et que la mer et les rivières redondent contre lui, où
 « aucunes fois que tout est obscur par grandes ténèbres ; et, par
 « tels enchantements, souvent est contraint de retourner vers
 « son maître. » Le Père Dan nous apprend comment opère
 un de ces enchanteurs¹ : « Il trace, dit-il, certains caractères
 « sur un papier, enlassés du nom de l'esclave fugitif et de celui
 « de son patron et en fait un charme qu'il attache à la porte de
 « son logis. Voilà cependant que le pauvre fugitif se sent saisi
 « tout à coup d'une douleur violente qui lui perce la plante des
 « pieds de mille aiguillons, et l'empêche de passer outre ; néan-
 « moins la crainte qu'il a que l'on ne lui courre après lui fait
 « reprendre du courage et faire un effort de marcher, malgré la
 « rigueur du mal qui le presse ; mais enfin ce charme se trouve
 « plus fort que lui et le contraint de céder à la nécessité. Il s'ar-
 « rête donc, et la douleur s'arrête aussi ; mais, comme il veut
 « aller plus avant, son mal recommence et le travaille plus que
 « jamais. Alors, voulant éprouver si, rebroussant chemin, il sen-
 « tira les mêmes douleurs ; chose étrange, voilà qu'elles cessent
 « aussitôt. Tellement qu'il s'en retourne sans peine et ne semble
 « pas marcher, mais voler. Par où, ayant reconnu que son
 « patron avait eu recours aux charmes, et se trouvant bien en
 « peine s'il devait demeurer ou s'en retourner, il aperçut en même
 « temps certains hommes de cheval qu'on envoyait après lui
 « pour le prendre, comme en effet ils le prirent et le ramenèrent,
 « et il fut quitte de cette fuite pour deux cents coups de bâton². »
 Ces histoires singulières et ces craintes puériles eurent au moins
 un bon résultat, en éloignant de plus en plus les malheureux
 prisonniers de tentatives qui n'avaient pas la moindre chance de
 succès.

La fuite par mer offrait beaucoup plus d'avantages et de faci-
 lité ; les îles Baléares ne sont pas bien éloignées d'Alger, et, dans
 des circonstances très favorables, une bonne balancelle pouvait
 faire le trajet en vingt-quatre heures environ. Les captifs, qui
 étaient presque tous gens de mer et pratiques de la Méditerranée,

1. *Histoire de Barbarie*, page 416 et suiv.

2. Tout ce passage est la reproduction d'un épisode de la captivité de Jean
 Le Voisin, raconté par le P. Dan au chap. XXI du livre II des *Illustres Captifs*.

n'ignoraient pas ce détail ; aussi ce fut la voie la plus généralement suivie. Les audacieux marins de Majorque se prêtèrent activement à ces tentatives de fuite et en firent une véritable industrie¹. Il y eut des entrepreneurs d'évasions qui frêtèrent des bâtiments légers affectés presque uniquement à cet usage. La plupart du temps, ils avaient été captifs eux-mêmes, et leur parfaite connaissance des lieux ne leur servait pas médiocrement dans ces aventureuses entreprises. Il fallait être bon marin, adroit et brave ; si l'on était pris, on était brûlé vif. Haëdo nous a conservé le souvenir de quelques-uns des plus hardis de ces libérateurs d'esclaves et nous vante en particulier les exploits de l'un d'eux, Juan Canete, dont le nom était devenu la terreur d'Alger ; car, tout en accomplissant son œuvre de délivrance, il ne dédaignait pas les représailles et enlevait tout ce qui se trouvait à sa portée.

Mérimée² a raconté en détail les nombreuses tentatives d'évasion de Cervantes, dont l'indomptable génie et l'infatigable ardeur ne furent mis en défaut que par l'inertie ou la trahison de ceux pour lesquels il exposa si souvent sa noble existence.

On procédait toujours de la même manière ; un groupe de captifs décidés à la fuite réunissait la somme nécessaire pour fréter le bâtiment et en décider l'équipage à affronter les risques terribles qu'il avait à courir ; puis on arrêtait le jour et l'heure ; on choisissait une nuit sans lune et l'on convenait d'un signal et d'un mot d'ordre. Lorsque le moment était venu, le navire sauveur, qui, pendant tout le jour, avait abattu sa mâture et était resté assez éloigné des côtes pour ne pas être aperçu, s'approchait avec précaution du lieu désigné. Cependant, les captifs, qui avaient eu soin de se faire employer à la culture des jardins situés en dehors de la ville, s'étaient silencieusement embusqués le long du rivage et attendaient impatiemment l'heure du départ. Enfin, une barque arrivait sans bruit, portée par ses avirons graissés et garnis d'étoupes ; le mot d'ordre était échangé, l'embarquement se faisait, silencieux et rapide, et l'on reprenait immédiatement le large. Mais, combien de périls ! on était à la merci d'un bateau de pêche, de l'insomnie d'un riverain, de

1. Voir le *Dialogo de los Martyres* d'Haëdo. (Vies de Juan Canete et de Cervantes.)

2. V. la *Revue des Deux-Mondes* du 15 décembre 1877.

l'aboiement d'un chien de garde. Aussitôt retentissait le cri : les Chrétiens ! les Chrétiens ! les postes des portes prenaient bientôt l'alerte et donnaient l'alarme ; les galères de garde, toujours armées et prêtes, sortaient en toute hâte de la darse, et tout espoir d'évasion était perdu. Heureux le bâtiment aventuré, si, s'apercevant à temps du danger qui le menaçait, et favorisé par un bon vent, il pouvait échapper à toute vitesse au sort fatal qui l'attendait s'il se laissait prendre ! Heureux encore les esclaves qui, se voyant déçus dans leurs projets, pouvaient obscurément regagner leurs cases et remettre à des moments plus heureux l'espoir de briser leurs fers !

Cette ressource elle-même ne tarda pas à être enlevée aux esclaves ; l'accroissement du nombre des navires de course rendit la navigation tellement périlleuse aux Mayorcaïns, qu'ils durent y renoncer. En même temps, les abords de la côte devinrent de plus en plus difficiles ; car les environs d'Alger se couvrirent bientôt de forts et de batteries dont le canon tenait les navires au large et dont les vigies inspectaient soigneusement les moindres criques du rivage. Depuis le cap Matifou jusqu'à Torre-Chica, il fut presque impossible à une barque de s'approcher impunément, et les captifs n'eurent plus à compter que sur eux-mêmes. L'amour de la liberté et l'initiative individuelle engendrèrent parfois des prodiges. Il y eut des évasions d'une hardiesse fabuleuse et d'un bonheur inouï. Au mois d'octobre 1632¹, on vit arriver à Civita-Vecchia un vaisseau dont l'équipage se composait de deux hommes seulement, et dont la cargaison fut estimée deux cent mille écus. C'était une prise algérienne que ces deux heureux aventuriers étaient parvenus à détourner avant qu'elle n'eût été déchargée, conquérant ainsi du même coup la fortune et la liberté. Au mois de juillet 1634², un matelot français, nommé Jean de Bayonne, arriva tout seul à Marseille, conduisant un vaisseau dont il s'était emparé sur la côte d'Alger. Le 9 novembre 1645³, un vaisseau algérien de 36 canons entra dans le port de Gênes, monté par vingt-quatre esclaves fugitifs, qui avaient profité de l'ivresse de l'équipage pour s'emparer du navire et mettre aux fers les vingt-cinq Turcs qui se trouvaient

1. *Gazette de France*, 1632, p. 487.

2. *Gazette de France*, 1634, p. 288.

3. *Id.*, 1645, p. 1131 et 1177.

à bord. Ils en firent présent à la République de Gênes, qui offrit en échange à chacun d'eux une chaîne d'or de la valeur de cinquante écus. Tous les faits que nous venons de citer sont racontés par la *Gazette de France*. Vers la même époque, cinq Anglais parvinrent à s'enfuir sur un bateau de toile à voiles qu'ils avaient fabriqué eux-mêmes, et eurent le bonheur de gagner Majorque après une traversée de six jours. Au mois d'août 1665¹, le vaisseau le *Saint-Louis*, de la flotte du duc de Beaufort, recueillit en mer, à quelques lieues d'Alger, un petit esquif, sans voiles ni gouvernail, monté par onze esclaves chrétiens; la charpente de ce frêle appareil était uniquement composée de roseaux, et recouverte tant bien que mal de toile cirée. On connaît des milliers de tentatives de ce genre; bien d'autres restent et resteront ignorées, ensevelies dans le même oubli que les victimes. L'horreur de la captivité, le souvenir de la patrie et de la famille poussaient quelques-uns de ces misérables à des entreprises presque insensées, dans lesquelles on ne pouvait raisonnablement voir aucune chance de réussite. C'est ainsi que plusieurs d'entre eux, embarqués à bord des galères, attendaient le moment où le Reïs relâchait dans un des petits flots de la Méditerranée pour y faire du bois et de l'eau, et se sauvaient dans l'intérieur de l'île, où ils se dérobaient aux regards dans les maquis ou dans quelque caverne. Après des recherches inutiles, le navire repartait sans eux et les laissait là, seuls, dénués de vivres et condamnés à périr de la plus terrible des morts, s'il ne survenait pas juste à point une embarcation chrétienne pour les recueillir. Et lors même qu'elle arrivait à temps, leur salut n'était pas assuré pour cela; car il y avait des gens assez inhumains pour se refuser de prendre à leur bord une bouche inutile; en tout cas, celui qui était sauvé par les pêcheurs calabrais ou espagnols était considéré par eux comme une épave et dépouillé du peu qu'il possédait; c'est un trait de mœurs atroce qui jette une lumière sinistre sur la barbarie de ces populations²; cela est presque incroyable et nous est pourtant attesté par des témoins dignes de foi. Il se conçoit aisément qu'une entreprise aussi dangereuse que celle d'une évasion de ce genre ait été bien rarement tentée, et seulement par ceux qui se trouvaient réduits par le désespoir à employer les moyens les plus aventureux.

1. *Gazette de France*, 1665, p. 945.

2. Il y a plusieurs exemples de ce fait dans le *Dialogo de los Martyres*.

Un autre mode de fuite, plus commode et moins périlleux, s'offrait quelquefois aux esclaves, mais à de longs intervalles seulement, et par un hasard dont il fallait savoir profiter à l'instant même où il se présentait. Le moment propice était celui de l'arrivée d'un vaisseau de guerre européen dans le port d'Alger. Dans les premiers temps de la Régence, les capitaines des vaisseaux marchands consentaient quelquefois à cacher à leur bord des esclaves fugitifs¹; mais ceux qui se laissèrent prendre furent si terriblement punis, que les autres n'osèrent plus affronter des chances semblables. Ajoutons que la surveillance la plus stricte était exercée : que le navire devait remettre son gouvernail et une partie de ses agrès au gardien du port lors de son arrivée, et ne les recouvrait au moment de son départ qu'après avoir subi la visite la plus méticuleuse. Il fallut donc renoncer à cette voie. Mais, lorsqu'une escadre de guerre arrivait dans le port ou même dans la rade d'Alger, lorsque les malheureux captifs voyaient flotter le pavillon de leur patrie ou celui d'un pays ami, l'espoir renaissait dans tous les cœurs; chacun faisait ses préparatifs; ceux qui savaient nager se jetaient à la mer; d'autres s'amarrèrent sur des bouts de planches et pagayaient avec les mains, cherchant à gagner l'asile inviolable. De leur côté, les Algériens faisaient bonne garde², la Marine et le môle se couvraient de sentinelles, et des barques croisaient incessamment pour courir sur tout objet suspect. Malgré toutes ces précautions, presque jamais un vaisseau de guerre ne partait sans ramener avec lui quelques-uns de ceux qui avaient tenté l'aventure. Ces *fuites à bord*³ furent une des plus grandes causes de tracas et d'avaries pour les Consuls européens, et l'on peut dire d'une manière générale que, presque toutes les fois qu'un de ces agents fut maltraité ou emprisonné, ce fut à la suite de faits de ce genre. Les Pachas

1. Voir des *Lettres de captifs*, aux archives de la Chambre de commerce de Marseille, AA, art. 507.

2. Ils finirent par prendre l'habitude de tenir leurs esclaves à la chaîne, toutes les fois qu'un navire de guerre européen stationna à portée d'Alger.

3. Voir dans les archives de la Chambre de commerce de Marseille les lettres suivantes :

9 mai 1675, du P. Le Vacher, consul.

7 mai 1680, du même.

17 août 1709, du consul Clairambault.

12 août 1717, du consul A. Durand.

24 octobre 1731, du consul Delane, etc.

et les Deys ne parvinrent jamais à comprendre que des vaisseaux d'une nation amie ou qui se présentaient pour conclure un traité prêtassent leur appui à un acte aussi criminel que l'était à leurs yeux une évasion d'esclaves. Ils considéraient l'asile donné comme un véritable recel, et ne cessaient de demander qu'on leur rendit les captifs. De leur côté, les capitaines des navires de guerre se seraient regardés comme déshonorés s'ils avaient cédé à de semblables exigences, et il n'y avait pas, dans tous leurs équipages, un matelot qui ne partageât ce sentiment. Les réclamations restaient donc inutiles, et les menaces des envoyés de la Régence étaient accueillies avec un mépris qu'on ne se donnait même pas la peine de cacher. Alors une révolte éclatait dans la ville; les propriétaires des captifs qui s'étaient enfuis se portaient tumultueusement au palais des Pachas ou des Deys, en criant : Charallah ! Justice de Dieu ! La foule s'ameutait; les Consuls et les résidents européens étaient injuriés, maltraités, menacés de mort et traînés devant le Divan. Les gouverneurs de la Régence, qui savaient que la moindre sédition pouvait leur coûter la tête, cherchaient à apaiser la populace, et le moyen le plus efficace était l'incarcération du Consul de la nation incriminée. L'incident se terminait généralement de la manière suivante : au bout d'un certain temps, le Consul, aidé par les principaux négociants, offrait au Dey, en échange de sa liberté, une certaine somme, dont une partie était employée à fermer la bouche aux propriétaires d'esclaves, tandis que l'autre était partagée entre les *Puissances*. L'apaisement se faisait, et la tranquillité durait jusqu'à l'arrivée d'un nouveau vaisseau de guerre, moment où les mêmes scènes recommençaient. On peut affirmer que tous les Consuls d'Alger, sans exception, furent inquiétés à ce sujet; aussi protestent-ils unanimement dans leurs lettres¹ contre l'envoi des escadres. Ils supplient qu'on ordonne aux vaisseaux du Roi de se tenir éloignés du port, et demandent avec instance qu'on ne les fasse apparaître que le plus rarement possible, et même jamais, si faire se peut. Les Deys font la même demande et la renouvellent à chaque instant, sachant fort bien que leur existence court à chaque fois un fort grand péril². Ils repré-

1. V. les lettres déjà citées, p. 7, n. 3.

2. V. en particulier la lettre d'Ismail-Pacha à Louis XIV, en date du 20 septembre 1673, reproduite in-extenso dans *Les Mémoires de la Congrégation de la Mission*, t. I, p. 261 et suiv.

sentent que l'arrivée de ces navires est un accroissement de peines pour les captifs, qui, au lieu de vaguer librement par la ville, sont chargés de chaînes et rigoureusement enfermés par leurs maîtres aussitôt que l'on signale le pavillon de guerre; que les désordres qui résultent des *fuites à bord* mettent en danger la vie de tous les Européens, et que l'on s'en prend ensuite à eux des sévices qu'ils ne sont pas les maîtres d'empêcher. Ces plaintes ne restèrent pas stériles, et des ordres furent donnés aux bâtiments royaux, leur enjoignant de mouiller dans la rade toutes les fois que le temps le leur permettrait. Cette mesure rendit les évasions très dangereuses, et les tentatives devinrent de plus en plus rares. En même temps, la rigueur de la répression s'était accrue, et, tandis qu'autrefois l'esclave repris en était quitte pour l'enchaînement et quelques coups de bâton, il ne devint pas rare de le voir punir par des mutilations, et par la mort même, lorsque la fuite avait été accompagnée de violences commises sur la personne des gardiens. Peu à peu, il fallut renoncer à l'espoir de briser soi-même ses fers, et tout attendre de l'intervention de compatriotes ou de celle des Ordres religieux qui s'occupaient spécialement du rachat des esclaves.

II.

Le plus célèbre et le plus ancien de ces Ordres fut celui de la *Sainte-Trinité et Rédemption des captifs*, dont les membres reçurent les diverses appellations de Trinitaires, Rédemptoristes et Mathurins; ce dernier nom leur vint d'une des chapelles de leur couvent de Paris, qui était placée sous l'invocation de saint Mathurin. Leur fondation remonte à la fin du *xii^e* siècle. Ce fut en 1192 qu'un gentilhomme provençal, Jean de Matha, conçut la première idée de consacrer sa vie et ses biens au soulagement des misères dont il avait sans doute entendu souvent la narration dans son pays natal. Il s'associa pour cette œuvre de bienfaisance avec un autre religieux nommé Félix, qui vivait dans la retraite à Gandelu en Brie, et tous deux se mirent à prêcher pour conquérir des adhérents à leur sainte cause. Leurs efforts ne restèrent point stériles; dès l'année 1198, le pape Innocent III autorisait la fondation de l'Ordre sous le nom qu'il a conservé depuis, et ils avaient déjà récolté suffisamment d'aumônes pour pouvoir envoyer l'année suivante au Maroc deux d'entre eux, qui y

rachetèrent cent quatre-vingt-six esclaves. Ce voyage couronné de succès fut le début de la longue suite de missions qui s'est continuée pendant plus de six cents ans, et a mis un terme aux souffrances de tant de malheureux. Gonzales d'Avila nous apprend qu'en 1634 l'Ordre avait déjà opéré trois cent soixante-trois rédemptions et racheté trente-sept mille sept cent-vingt captifs¹. Il est vrai que le Père Dan, qui écrivait à peu près à la même époque, se plaint amèrement de ce que le zèle des fidèles se soit bien refroidi, et nous dit que les aumônes recueillies n'étaient plus suffisantes pour subvenir à des besoins qui augmentaient de jour en jour. Les causes de cette décroissance des revenus étaient multiples ; la Réforme avait tout d'abord porté un coup fatal à l'institution, en lui enlevant de riches provinces de quête, ainsi que les biens domaniaux et les rentes dont elle avait été généreusement dotée par les princes catholiques d'Angleterre, d'Écosse et d'Allemagne. En France même, les guerres de religion, les haines et les discordes qu'elles engendrèrent, les troubles qui en furent la suite, tarirent bien des sources qui remplissaient autrefois les caisses de rachat. La longue durée des guerres civiles avait livré une grande partie du pays à la misère et à la famine, et l'immense majorité de la population aurait eu plutôt besoin d'être secourue qu'elle ne se trouvait à même de faire l'aumône. Les Rédemptoristes luttèrent avec un zèle infatigable contre toutes ces difficultés. Sans cesse en route, parcourant, le bâton du pèlerin à la main, les villes et les campagnes, s'arrêtant dans les plus humbles bourgades, ils s'efforçaient de réveiller dans toutes les âmes le sentiment de la commisération et de la solidarité chrétienne. Ils disaient ce qu'ils avaient vu et ce que souvent ils avaient éprouvé par eux-mêmes ; ils racontaient les longues souffrances de l'esclavage, les journées de travail subies sous un soleil de feu et sous le bâton des gardiens, les nuits où l'on grelotte sans vêtements sur quelques brins de roseaux, et le manque de nourriture, et la soif, et la nostalgie, et le désespoir. Ils faisaient passer devant les yeux des assistants les figures des misérables soumis à la torture de la chiourme : « Hâves, exténués, complètement hébétés par l'excès de fatigue,

1. V. l'*Histoire de Barbante*, d. c. (p. 483-485), et le *Tableau historique et chronologique de toutes les rédemptions qui ont été faites par MM. les chanoines réguliers de la T.-S. Trinité* (Paris, 1785, in-4°).

« livides, et plus semblables à des cadavres qu'à des hommes vivants¹. » Ils dépeignaient encore les cruautés et les supplices, et les malades laissés sans remèdes et sans secours, et les moribonds sans assistance et sans consolations. Ils montraient les femmes et les enfants contraints par les mauvais traitements à renier leur foi, subissant un sort odieux, et arrachaient des larmes aux yeux de toutes les mères. En même temps, ils distribuaient gratuitement ou vendaient à des prix très modiques les Relations des dernières rédempctions qui avaient été faites par leurs soins. C'est ainsi que lentement, mais continuellement, ils amassaient les sommes considérables qui leur étaient nécessaires pour mener à bien l'œuvre qu'ils avaient entreprise. Disons-nous que leurs récits et leurs écrits furent toujours complètement exempts d'exagération, et que le tableau qu'ils faisaient des misères de l'esclavage fut toujours l'image exacte de la réalité? Nous ne serions pas d'accord à ce sujet avec des témoins dignes de foi². Sans parler de nouveau des mémoires laissés par des captifs, qui nous font eux-mêmes voir la situation générale sous un jour moins sombre, nous pouvons écouter avec fruit quelques voyageurs et quelques agents consulaires. M. Laugier de Tassy, commissaire de la marine, qui avait longtemps vécu en Barbarie, et qui nous a laissé, sous le titre : *Histoire du Royaume d'Alger*, un ouvrage fort estimé, écrivait en 1724 : « Les esclaves ne sont pas, à beaucoup près, aussi malheureux comme on le débite dans les relations fabuleuses faites par des moines, ou par des gens qui ont été esclaves, lesquels ont leurs raisons d'en imposer au public³. » Le célèbre voyageur Peyssonel nous dit de son côté⁴ : « Les lecteurs sont peut-être persuadés que les Turcs d'Alger sont des gens sans foi, sans loi, dénués de bon sens, inhumains, barbares, cruels, sans politesse. Les histoires que les religieux ont données de l'esclavage d'Alger et qu'ils auront lues auront rempli leur esprit de préjugés. Le zèle de ces bons

1. Haëdo, d. c., *Dialogo de la Captividad*.

2. V. Peyssonel, d. c., p. 384 et suiv. — V. encore le S^r de La Croix, qui avait passé une grande partie de sa vie en Orient, dans le service de la chancellerie : « Il faut demeurer d'accord que l'esclavage turc est le moins rude de tous, et qu'il vaudrait bien mieux tomber entre les mains du moindre Beig de galère que du Vice-Roi de Naples, etc. » (*Mémoires*, Paris, 1624, 2 v. in-12, t. I, p. 167.)

3. *Histoire du royaume d'Alger*, d. c., p. 329.

4. *Loc. cit.*

« religieux est louable; il leur convient d'attribuer beaucoup
 « d'inhumanité aux Turcs pour exciter la compassion et les
 « aumônes des fidèles; mais il semble que la vérité doit toujours
 « paraître partout et qu'on doit exposer le bien comme le mal
 « sans dire l'un et taire l'autre. » D'après ces témoignages, cor-
 roborés par bien d'autres que le cadre étroit de cette étude nous
 force de négliger, il paraît bien évident que les Pères Trini-
 taires, dans le feu de leur zèle charitable, ont souvent repré-
 senté sous des couleurs trop noires les souffrances de leurs clients.
 Mais qui oserait songer à leur en faire un crime?

Ce n'est guère par des raisonnements philosophiques qu'on
 peut avoir raison de l'indifférence des foules, et tous ceux qui ont
 eu l'occasion de s'adresser à elles pour en obtenir un sacrifice
 savent combien il est nécessaire de frapper fort plutôt que de
 frapper juste. Or, il y avait des besoins pressants, et ils étaient
 immenses. Les documents que nous avons sous les yeux nous
 permettent d'affirmer que la moyenne des rachats fut, pour la
 seule ville d'Alger, d'une centaine de mille francs par an¹, sans
 compter les secours donnés à ceux des captifs que l'insuffisance des
 moyens forçait à laisser dans les fers. Et Alger n'était qu'un seul
 des points où s'exerçait la courageuse charité des disciples de
 Jean de Matha. Il y avait encore les ports du Maroc, Tunis,
 Tripoli, l'Égypte, Smyrne, Constantinople, la Perse, le monde
 entier! Partout où l'esclavage existait, et pendant trop longtemps
 il a régné presque partout, on voyait arriver le Rédemptoriste,
 prêt à tous les sacrifices. Le dévouement et l'abnégation de ces
 hommes furent admirables. Ils marchèrent sans hésitation et sans
 faiblesse dans la voie qu'ils s'étaient tracée, jonchant le chemin
 de leurs morts, augmentant chaque jour le glorieux martyrologe
 de leur ordre. Ils vivaient sans cesse au milieu des dangers. Il y
 avait les périls des longs voyages, les navigations dans des mers
 infestées de pirates, la mauvaise foi de l'ennemi, le caprice des
 souverains barbares, les guerres, les famines et les pestes². Ils

1. Voir le *Tableau historique des rédempçons*, d. c. — Il est à remarquer
 que ce document ne mentionne que le rachat des Trinitaires, et qu'il faut ajouter
 ceux de la Mercy et des Lazaristes.

2. Lorsque les Lazaristes s'installèrent à Alger et à Tunis, les cinq premiers
 missionnaires furent frappés successivement de la peste en moins de deux ans
 et demi; quatre d'entre eux en mourant, les PP. Guerin, Lesage, Noël et
 Dieppe. Le P. J. Le Vacher survécut, mais demeura estropié par l'éléphantiasis.

traversaient tout cela tranquillement, et nous n'avons pas vu qu'un seul d'entre eux ait montré de faiblesse. L'article 4 de leurs vœux était à lui seul un engagement héroïque; il leur enjoignait de se servir de tous les moyens en leur pouvoir pour délivrer un de leurs frères souffrant et de ne pas hésiter, s'il le fallait, à engager leur propre liberté en échange de celle du captif. Et cet article ne resta pas lettre morte, nous avons maints exemples historiques de son accomplissement. Depuis Guillaume de Préaux, un des premiers bienfaiteurs de l'Ordre¹, qui s'offrit à rester en gage pour Richard Cœur de Lion, il y eut une suite non interrompue de dévouements de ce genre. Le Père Dan nous rappelle les noms d'Ignace Tavares, Antoine de la Conception, François de Frocical, Antoine de la Croix² et de bien d'autres encore. Beaucoup de ces héros de la charité moururent dans les fers, et il y en a plus d'un qui, racheté à son tour, ne voulut pas revenir dans sa patrie, et consacra le reste de sa vie à soigner et à consoler ceux au milieu desquels il avait volontairement pris place³. Une semblable conduite méritait une récompense, et elle obtint rapidement celle qui pouvait être la plus précieuse et la plus désirée, l'amour et le respect de tous. Il faut lire dans Cervantes les lignes attendries qu'il consacre à ses libérateurs pour se faire une idée de la reconnaissance que surent inspirer ces grandes âmes. Chez les gens de mer, plus exposés que tous autres à subir les rigueurs de l'esclavage, ce sentiment de vénération dut s'exalter plus que partout ailleurs, et nous retrouvons encore aujourd'hui des traces de ce sentiment dans leur langage familier. Le nom de *Mathurin*, qui était celui sous lequel ces religieux étaient le plus généralement connus parmi le peuple, est devenu de bonne heure pour les populations maritimes de la France une appellation affectueuse, qui sert de marque à une sorte de fraternité d'élection et rappelle d'une manière touchante les services rendus et les souffrances partagées.

Dès l'origine, les encouragements n'avaient pas fait défaut aux Trinitaires. Témoin de leurs premiers efforts, Philippe-Auguste fut aussi leur premier bienfaiteur, et ce fut grâce à ses libéralités qu'ils purent élever le couvent auquel Jean de Matha donna

1. V. le P. Dan, *Illustres Captifs*, d. c., liv. I, chap. xiv.

2. *Id.*, *id.*, liv. II, chap. xvii.

3. Entre autres, Lucien Hérault, qui mourut en 1645, et Pierre de la Conception, dont nous parlerons plus loin.

le nom de Cerfroy, en souvenir, dit la légende¹, du cerf miraculeux qui lui était apparu, portant dans ses ramures la croix de la Délivrance. Plus tard, les services nombreux que l'ordre rendit pendant les Croisades appelèrent sur lui les dons généreux des principaux chefs : Gautier de Châtillon, Geoffroy de Châteaubriand, le maréchal Baudoin, le duc de Brabant leur offrirent de riches apanages ; Jean le Maingre, maréchal de Boucicaut, n'oublia pas la charité qu'ils avaient montrée pour lui et ses compagnons après la funeste bataille de Nicopolis. Saint Louis, qui avait été accompagné en terre sainte par le Père Nicole, général de l'Ordre, fut un des plus grands bienfaiteurs des Rédemptoristes ; il fonda leur couvent de Fontainebleau et ne les oublia pas à l'heure de sa mort. Son exemple fut suivi par la plupart des Rois de France et par d'autres souverains² ; en 1789, l'Ordre possédait deux cent cinquante maisons réparties en treize provinces, six en France, trois en Espagne, deux en Italie et deux en Portugal. Les revenus étaient centralisés par des trésoriers nommés à cet effet, et le Général ordonnait le départ d'une mission de rachat aussitôt que le Trésor avait réuni la somme nécessaire aux dépenses prévues.

Le deuxième ordre de Rédemption fut fondé en 1223 par Pierre de Nolasque, gentilhomme languedocien. Ce fut au commencement une association laïque, qui se plaça sous l'invocation de Notre-Dame-de-la-Mercy.

En 1232, Jacques d'Aragon lui donna son premier couvent à Barcelone et le pape Grégoire IX en approuva les statuts, qui étaient, à très peu de chose près, les mêmes que ceux des Trinitaires. Peu à peu, l'Ordre devint entièrement religieux, et la transformation était devenue complète en 1308, époque où le pape Clément V en modifia la règle. Les religieux de la Mercy tendirent au même but, employèrent les mêmes moyens, montrèrent le même zèle et la même charité que leurs frères de la Sainte-Trinité ; tout ce que nous avons dit des uns est applicable aux autres, et nous n'avons pas à nous répéter ici. Une noble émulation, faite de vertu et de courage, les poussa également à

1. Légende apocryphe, car le nom de *Cerfroid* est bien antérieur à Jean de Matha.

2. Pour tout ce qui précède, v. le P. Dan, *Histoire de Barbarie*, t. c., p. 466-498.

affronter les fatigues et les dangers avec une ardeur semblable, et les captifs n'eurent pas moins de raisons de bénir les uns que les autres. Si nous disons maintenant que cette rivalité dans le bien amena des différends et parfois même des querelles entre les deux Ordres, nous ne ferons que constater un fait qui, dans l'espèce, était presque inévitable. Il faut d'abord remarquer que la Mercy se recrutait presque exclusivement en Espagne et en Italie, tandis que la Trinité était surtout composée de Français; il résulta naturellement de cette différence de nationalité un défaut de sympathie tenant à la fois à la rareté des relations et aux guerres qui désunirent si longtemps les compatriotes de ces religieux. A cette première cause, vint s'en joindre une autre d'une importance tout à fait capitale; en 1608, Marie de Médicis accueillit à Paris les Pères de la Mercy et les établit dans la rue du Chaume, où elle leur fit don d'un couvent et d'une église. Peu de temps après leur installation, ils commencèrent à faire des quêtes pour subvenir aux frais de leurs missions. Les Trinitaires ne tardèrent pas à s'apercevoir que cette concurrence inattendue diminuait leurs revenus, en partageant les aumônes. Ils s'en montrèrent excessivement froissés, obéissant en cela à un sentiment facile à comprendre; il est dans la nature humaine de s'intéresser à son œuvre, et d'y apporter d'autant plus de passion qu'elle est plus belle et qu'on y a travaillé avec plus d'ardeur. Ils affichèrent donc la prétention d'empêcher les Pères de la Mercy de quêter dans les provinces du royaume de France, et firent valoir les édits royaux qui les avaient seuls autorisés; la lutte fut longue, et nous n'osons pas ajouter acharnée; mais ceux des lecteurs qui voudront s'édifier à ce sujet pourront juger de l'état d'animation dans lequel se trouvaient les esprits en lisant avec attention un très curieux ouvrage du Père Egreville¹, *la Vive Foy*. L'ordre de la Mercy resta victorieux; le 28 mars 1636, il reçut des lettres patentes l'autorisant à quêter pour les rédemptions; le 24 juillet de la même année, le Conseil privé du Roi, décidant sur l'opposition faite par les Pères de la Trinité, prit un arrêt confirmatif; le 5 août 1638, le même Conseil partagea les provinces de quête entre les deux Ordres, après avoir reconnu

1. Paris, 1645, in-8°. On y trouve le détail des querelles juridiques des deux Ordres, et il est facile d'y constater qu'à Alger même ils vivaient en assez mauvaise intelligence.

qu'il y avait quelques inconvénients à laisser en présence des compétitions rivales ; enfin, et nonobstant une nouvelle opposition des Mathurins, le partage fut définitivement consacré en 1646. Cette décision engendra, ou, tout au moins, facilita quelques abus. Des mendiants étrangers se revêtirent de l'habit des Rédemptoristes, et parcoururent le pays, détournant à leur profit le produit des aumônes, et donnant le plus souvent un spectacle peu édifiant et peu propre à exciter la charité.

A ces deux premières causes de mésintelligence, il s'en ajouta une troisième qui ne fut pas la plus faible de toutes. Très souvent, lorsqu'on effectuait un grand rachat, les sommes qu'on avait apportées se trouvaient insuffisantes ; ce fait était d'autant plus fréquent qu'on n'était pas libre de se limiter et qu'on avait la main forcée par les Pachas ou par les Puissances, qui tenaient à se débarrasser d'esclaves infirmes, malades, ou de peu de valeur, et qui déclaraient alors ne vouloir vendre qu'en bloc, ne donnant l'autorisation de départ qu'à cette condition. Dans ce cas-là, un ou plusieurs des Pères demeuraient en gage pour ce qui restait dû sur le prix total de la Rédemption, et leurs confrères s'empressaient, aussitôt après leur retour, de réunir l'argent indispensable pour les libérer. Mais cela n'était pas toujours facile et il se passait quelquefois de longues années avant que la rançon nécessaire eût pu être amassée. Or, s'il advenait que, pendant cet intervalle, d'autres religieux arrivassent à Alger, les Turcs s'emparaient immédiatement de ce qu'ils possédaient et de leurs personnes mêmes, pour assurer le paiement de la dette. Ils avaient beau vouloir s'en défendre en alléguant qu'ils n'appartenaient pas au même ordre et qu'ils n'avaient pris aucun engagement personnel, les Algériens s'obstinaient à les considérer comme solidaires. « Vous êtes tous des *papas*, leur était-il « répondu, et vous devez payer les uns pour les autres. » Ce fut ainsi que Lucien Hérault, de l'ordre de la Sainte-Trinité, fut incarcéré, lors de sa Rédemption de 1645, pour une somme de douze mille livres que les Pères de la Mercy devaient à Ali Bitchnin. Cette arrestation fut la cause de tous ses malheurs ; après avoir épuisé les arguments et les réclamations, il dut céder aux menaces de mort qui lui étaient faites, et se vit forcé d'emprunter l'argent exigé au taux énorme de cinquante pour cent, et d'attendre au bagne le moment où il pourrait être délivré à son tour. Cette heure ne sonna jamais, et il mourut de misère et peut-

être de chagrin, le 22 décembre 1645, après avoir été l'objet d'indignes traitements¹. Son Supérieur, le Père Denis Cassel, fit à ce sujet des plaintes qui furent écoutées, et M. Barreau, Consul à Alger, reçut en 1646 l'ordre de faire une enquête et de donner des instructions pour qu'un fait de cette nature ne pût plus se représenter. Mais ce qui doit arriver arrive, et les ordonnances n'ont jamais pu prévaloir contre la nécessité. En 1751², les Trinitaires, ayant promis au Dey Mohammed de lui faire rendre des Reïs captifs en Espagne, ne purent accomplir leurs engagements, le conseil royal s'étant formellement refusé à libérer des prisonniers de cette espèce. Après quelques mois d'attente, Mohammed, ne pouvant pas s'en prendre aux Mathurins, qui n'étaient plus à Alger, fit saisir et enfermer les Pères de la Mercy, auxquels il imposa une avance de 29,700 piastres (150,000 fr. environ). La cause fut portée devant le Roi d'Espagne, qui condamna les Trinitaires à rembourser cette amende ; quelque temps après, voyant que le sacrifice demandé était impossible à effectuer, il se décida à apaiser l'affaire en ordonnant la mise en liberté des Reïs réclamés.

Nous allons nous occuper maintenant des auxiliaires que rencontrèrent ces religieux et des moyens dont ils se servaient pour accomplir leur héroïque mission.

III.

Les ordres de Rédemption furent souvent aidés dans leur tâche par des religieux étrangers ou par des laïques, envoyés à diverses reprises par les souverains de l'Europe et par les papes pour opérer des rachats importants. Nous citerons entre autres l'Espagnol Diego de Torres, qui reçut une mission de ce genre du Roi de Portugal en 1545, et qui publia à son retour, sous le titre de *Relation de l'origine et succès des chériffs et de l'État des royaumes de Maroc, Fez et Tarudant*, un ouvrage justement apprécié³. En 1626, Louis XIII, ému par les plaintes des nombreux captifs français qui gémissaient dans les bagnes d'Alger, se décida à y envoyer Sanson Napollon, gentilhomme ordinaire de sa Chambre et chevalier de l'ordre de Saint-Michel, qui, en 1623,

1. V. l'abbé Orse, d. c., p. 88 et suiv.

2. *Gazette de France*, 1751, p. 609.

3. Il a été traduit en français par Perrot d'Ablancourt, et se trouve à la suite de sa traduction de Marmol. (Paris, 1667, 3 vol. in-4°.)

avait déjà retiré soixante Français des galères de l'Archipel, et, quelque temps après, cent cinquante autres des bagnes de Tunis. Ce diplomate, qui a joué un grand rôle dans les relations de la France avec la Régence d'Alger, et dont le nom mériterait d'être plus connu, était chargé de renouveler les traités, et de se faire rendre les captifs. Le roi consacra à cette mission une somme de quinze mille livres, plus le produit de la vente de deux offices de correcteurs des comptes en la Cour des comptes de Provence et de ceux du trésorier et receveur du palais d'Aix ; il ordonna en outre que « les villes et communautés desquels ceux qui étaient esclaves « en Alger étaient natifs avanceraient et paieraient deux cents « livres pour chacun desdits esclaves. » La Cour des comptes protesta contre l'arrêt royal, disant que ses offices lui appartenaient, et l'affaire eût subi un retard qui eût sans doute tout empêché, si la ville de Marseille, désireuse de hâter la conclusion de la paix, n'eût avancé une somme de soixante douze mille livres. Les communes obéirent aux ordres du Roi ; elles se montrèrent même généreuses. Toulon donna 2,300 livres pour sept captifs ; la Ciotat, 2,100 pour le même nombre ; Six-Fours, 1,100 pour trois ; Cassis, 1,550 pour six ; Cannes, 290 pour un ; et Martigues 1,850 pour six. Sanson Napollon reçut ainsi 82,190 liv., avec lesquelles il racheta trois cents esclaves ; mais les frais de cette rédemption et de la conclusion du traité dépassèrent de beaucoup les sommes perçues. La dépense totale fut de 272,435 livres ! Il est curieux de citer quelques-uns des articles du mémoire adressé au Roi, sous le titre de : *Dépense faite en exécution du traité de Barbarie, voyage, rachat d'esclaves qui étaient dans les galères de France, frêt et nolisement de navires, entretenement de Capigis du Grand Seigneur, dons et présents, et rachat d'esclaves français, ainsi qu'il sera plus amplement spécifié ci-après.* Ce document donne une idée très exacte des frais accessoires qu'exigeaient une opération de ce genre :

« Plus, pour autre dépense faite audit Alger, au seigneur « Amouda, trésorier de la milice, la somme de onze mille piastres, « qui lui a été donnée pour être, disait-il, donnée aux soldats de « la dite milice pour les disposer à la dite paix, et pour exempter « les esclaves français du droit de sortie qu'ils devaient payer à « raison de quinze pour cent de leur rançon, laquelle somme « réduite en monnaie de France monte la somme de vingt et une « mil livres.

« Au Pacha d'Alger, la somme de quatre mille piastres de
 « gratification, pour apporter et donner son consentement et son
 « autorité pour le dit traité, la quelle somme réduite en monnoie
 « de France revient à la somme de neuf mil trois cent trente neuf
 « livres.

« A l'Aga, chef et général de la milice, la somme de deux
 « mille piastres, pour la faveur et assistance qu'il a apporté et son
 « consentement audit traité, laquelle somme réduite en monnoie
 « de France revient à la somme de quatre mil six cent soixante
 « cinq livres.

« A plusieurs chefs d'escadre du Divan, la somme de trois
 « mille piastres, pour être distribuée à leurs bandes, pour les
 « disposer audit traité, laquelle somme réduite en monnoie de
 « France revient à la somme de sept mille livres. »

Il faut ajouter à tout cela une dernière dépense de trois mille neuf cent soixante-neuf livres, qui furent employées en frais de table et de réception des principaux dignitaires. Il convient de dire que jamais argent ne fut mieux placé ; l'envoyé français était devenu excessivement populaire parmi les Reïs dont le pouvoir était prédominant à Alger à cette époque ; c'est pour eux et pour leur chef Ali Arabadji qu'il tenait table ouverte. Presque tous renégats, et peu soucieux des prescriptions du Coran, ils ne dédaignaient ni la bonne chère ni les vins de France, et Sanson profitait de ce goût pour s'avancer dans leur amitié et pour se faire appuyer par eux dans toutes les demandes qu'il faisait au Pacha et au Divan. Cette intimité devint tellement étroite qu'elle excita la défiance et les soupçons du Vice-Consul Blanchard, faible cervelle, incapable de comprendre la finesse et la sagacité de Napoléon. De la familiarité amicale dans laquelle ce dernier vivait avec la Taïffe, il tira la conclusion qu'il s'était fait Musulman, et ne craignit pas l'écrire à Marseille¹, où le peuple indigné voulut mettre le feu à la maison de l'ambassadeur et insulta sa famille. Au même moment, celui-ci obtenait (chose rare !) la restitution de trois bâtiments marchands avec leurs cargaisons et leurs équipages, la mise en liberté de nouveaux captifs et la réédification du bastion de France, à laquelle les Algériens s'étaient obstinément refusés jusque-là. Il en prit le commandement et y assura la tranquillité, ne répon-

1. V. les lettres de Blanchard (Archives de la Chambre de commerce de Marseille, AA, art. 463) et celles de Sanson Napoléon (id., AA, art. 462).

dant aux mauvais procédés de ses compatriotes qu'en les sauvant, par de fréquents envois de blé, de la famine qui désolait alors le Midi. La fin de ce bon serviteur de son pays fut tragique et mystérieuse; il fut assassiné par les Génois en 1633, au moment où il abordait dans son canot l'île de Tabarque¹. Après sa mort, quelques rachats furent opérés par les Consuls alors en exercice; mais l'anarchie qui régna à cette époque à Alger rendit leur intervention presque inutile, jusqu'au moment où la charge eut été achetée par saint Vincent de Paul, et occupée par les Lazaristes. Il est impossible de traiter de la question de l'esclavage à Alger sans dire quelques mots de cet ordre, bien que, à proprement parler, ses membres aient plutôt rempli le rôle de missionnaires et d'hospitaliers que celui de rédempteurs.

Saint Vincent de Paul, qui avait été pris par les pirates en 1605, et vendu à Tunis, où il subit une servitude de deux ans, d'abord sous les lois d'un vieil alchimiste, et ensuite sous celles du neveu de son premier maître, qui l'emmena dans l'intérieur du pays, de crainte d'être forcé de le rendre à M^r de Brèves², avait ainsi expérimenté par lui-même toutes les douleurs et toutes les horreurs de la captivité. Il ne les oublia jamais, et ce souvenir l'engagea sans doute à briguer la charge d'aumônier général des galères, qu'il obtint en 1619, grâce à la protection d'Emmanuel de Gondi, comte de Joigny, général des galères, aux fils duquel il avait servi de gouverneur dès l'année 1613. Dans ce nouveau poste, il put compléter ses connaissances sur l'organisation des puissances barbaresques, et s'affermir dans les idées qu'il nourrissait déjà depuis longtemps et qu'il s'efforça pendant sa vie entière de faire partager à tous ceux qui l'entouraient. Il pensait avec raison qu'il était inutile de chercher à employer les voies de douceur, et que les traités consentis par les Turcs d'Afrique resteraient toujours inobservés. Il conseillait donc de purger d'abord la Méditerranée de la piraterie par quelques années de croisières vigoureuses et non interrompues; une fois ce résultat obtenu, on eût fortement occupé Alger et Tunis; les corsaires, privés de leurs places d'armes, et resserrés entre Malte, Tunis, Alger et Oran, n'auraient plus trouvé de refuge qu'au Maroc, et

1. *Gazette de France*, 1633, p. 235.

2. Lors de la mission que remplît Savary de Brèves par ordre de Henri IV, à Constantinople, Smyrne, Alexandrie, Tunis et Alger. (Voir *Les Voyages de M^r de Brèves*, d. c.)

ne pouvaient pas subsister longtemps dans des conditions semblables. Tel était le plan qu'avait conçu ce grand homme de bien pour délivrer l'Europe chrétienne du fléau qui la désolait. Il se livra à la propagande la plus active, et rencontra de puissants protecteurs, à la tête desquels il faut citer Anne d'Autriche, le cardinal de Richelieu et la duchesse d'Aiguillon¹. Il eut bientôt la consolation de voir que ses idées avaient prévalu ; en 1620, l'amiral de Gondi fit une première croisière, dans laquelle les pirates subirent des pertes importantes ; en 1636, le comte d'Harcourt et l'archevêque de Bordeaux, monseigneur de Sourdis, commencèrent une campagne qui fut continuée l'année d'après par l'amiral de Manti, et pendant presque tous les étés suivants, jusqu'en 1666, par des marins tels que le duc de Brézé, le marquis de Martel, Gabaret, d'Amfreville, le commandeur Pol et bien d'autres. L'insuccès du duc de Beaufort et la fin malheureuse de l'expédition de Djijelli mirent un terme à cette entreprise, qui eût, sans nul doute, été continuée, si la France eût eu un point de débarquement et de ravitaillement assuré, ainsi que cela fût arrivé si l'opération eût été mieux conduite². Au moment où notre pavillon reçut cet échec, le premier instigateur de ce grand projet était mort depuis quatre ans déjà et n'eut pas la douleur d'assister à la ruine de ses espérances, sur la réussite desquelles il avait si bien compté qu'il avait déjà installé à Tunis et à Alger des membres de l'Ordre dont il était le fondateur. En 1646, il avait obtenu du Roi la permission de faire l'acquisition du consulat d'Alger pour le compte de la Congrégation de la mission, et avait acheté cette charge à son possesseur Balthazar de Vias par l'intermédiaire du père Lambert aux Cousteaux³. Il avait désigné pour l'occuper M. Barreau, membre laïque de la Congrégation⁴, homme excellent et plein de charité, mais que ses vertus mêmes amenèrent à s'engager imprudemment dans des embarras d'argent desquels il ne put pas se retirer. Or, le vieil usage de la contrainte par corps dans toute son étendue a toujours été la doctrine préférée des

1. Pour tout ce qui précède, voir la *Vie de saint Vincent de Paul*, par Louis Abelly, évêque de Rodex ; réimprimée à Paris, 1839, 2 vol. in-8°.

2. V. le rapport adressé à Louis XIV par M. de Castellan. (*Recueil historique*, etc. Cologne, 1666, in-16.)

3. L'achat est autorisé par acte royal du 5 juillet 1646.

4. V. *Les Mémoires de la Congrégation de la Mission*. (Paris, 1864, 2 vol. in-8° (sur Alger), t. I, p. 141 et suiv.)

Turcs ; le Consul fut donc incarcéré et bâtonné ; il fallut que la Congrégation payât ses dettes, et il fut remplacé par le frère Dubourdiou, qui céda son poste au P. J. le Vacher, celui-là même qui devait être attaché à la bouche du canon par repréailles du bombardement de Duquesne¹, et qui fut le dernier Consul Lazariste d'Alger. Mais la mission² y continua son rôle de dévouement et d'abnégation. Nous allons voir maintenant comment s'effectuaient les rachats d'esclaves.

IV.

Lorsqu'un des ordres religieux qui s'occupaient de la Rédemption avait réuni une somme assez importante pour justifier les frais d'une mission, deux ou trois membres de l'Ordre étaient délégués par le général, qui les dirigeait vers les lieux où l'urgence des secours se faisait plus particulièrement sentir. Par l'intermédiaire des Consuls, ils demandaient au souverain du pays un sauf-conduit pour leurs personnes et pour l'argent dont ils étaient pourvus. Ce passeport n'était presque jamais refusé et assurait à ses porteurs une protection effective, sauf dans les cas de rébellion de la populace. Car l'intérêt des corsaires voulait que les Rédemptoristes ne fussent pas inquiétés, et qu'ils fussent engagés à revenir à époques rapprochées, pour les débarrasser à prix d'or de l'excédent de leurs captifs. C'est pour cette raison qu'il leur avait été permis d'instituer dans les bagnes eux-mêmes des hôpitaux et des chapelles, et qu'il leur avait été concédé un terrain pour y établir un cimetière destiné à l'inhumation de ceux qui mouraient pendant leur captivité. Ce cimetière était situé en dehors et à droite de la porte Bab-el-Oued ; la mer le recouvre aujourd'hui. Il y eut cinq hôpitaux, desservis par des religieux et possédant chacun leur chapelle³. Le premier fut fondé en 1551 par le P. Sébas-

1. V. Mémoires de la congrégation, d. c. Les PP. Montmaason, Bossu et Ducheanx exercèrent plus tard le consulat d'Alger, mais seulement par intérim.

2. Au moment de sa mort, saint Vincent de Paul avait racheté plus de douze cents esclaves, fondé un petit hôpital à Alger (l'argent nécessaire avait été donné par la duchesse d'Aiguillon), et institué une sorte de service postal entre les esclaves et leurs familles. (V. Abelly, d. c., t. I, p. 406, 407.)

3. V., pour tout ce qui concerne les hôpitaux et les chapelles, l'*Histoire de Barbarie*, du P. Dan, d. c., p. 508 et suiv. ; l'*Histoire du royaume d'Alger*, de Langier de Tassy, d. c., p. 239, et le tome VIII de la *Revue africaine*, p. 230 et suiv.

tien Duport, qui avait dirigé une Rédemption en 1546¹. Il fut édifié derrière l'ancien baigne des Colourlis, auquel les Turcs donnaient les noms de Tabernat-et-Temmakin² (Taverne des hot-tiers); la chapelle était placée sous l'invocation de sainte Catherine. Le second, dit de la Très Sainte-Trinité, fut fondé, en 1612, par le P. Bernard de Monroy dans le Tabernat-el-Beylik³ (baigne de l'État). Le troisième, dit de Saint-Roch, fut l'œuvre des esclaves d'Ali Bitchnin, dans le baigne duquel il se trouvait; il fut agrandi et restauré par Pierre de la Conception⁴, qui en fonda deux autres en 1662 dans le baigne du Pacha (Jenina), ainsi qu'une très bonne pharmacie. Il y avait encore quelques lits au Consulat de France; ce petit hospice était desservi par les Lazaristes et alimenté par la rente d'une donation de la duchesse d'Aiguillon. Les Turcs voyaient ces établissements d'un bon œil et ne souffraient pas que leur personnel fût molesté; les cérémonies religieuses s'accomplissaient sans opposition, mais à huis-clos. On devait cependant compter avec la cupidité des gardiens, qui exigeaient un tribut d'une aspre (environ un centime) de chaque esclave qui voulait assister à la messe. Du reste, les hôpitaux étaient déchargés de tous droits en ce qui concernait les besoins et les aliments des malades⁵. Les navires chrétiens qui entraient dans le port d'Alger étaient tenus de verser à leur profit une somme proportionnelle à la valeur de leur cargaison, et nulle vente de vin ne pouvait se faire sans qu'il en fût prélevé une mesure pour les malades. Cette coutume devint un droit en 1694, par suite d'un décret du Dey Chaban⁶. On retrouve dans ces mesures de protection la tactique ordinaire du Turc, ménager de son esclave, qui lui représentait un capital. Malgré tout, ces lieux d'asile étaient loin d'être luxueux, et l'on ne peut pas mieux se

1. M. Berbrugger a avancé que cette rédemption était la première qui fut faite à Alger : c'est une erreur, comme nous le verrons plus loin.

2. Nous y avons installé depuis la Direction des mines.

3. Remplacé par la maison Catala, rue Bab-Azoun.

4. Ce religieux était d'une famille riche, qui s'empressa d'envoyer la somme qu'on demandait pour sa rançon. Il s'en servit, non pour se racheter, mais pour soulager les maux de ses compagnons de misère. En 1667, il pénétra dans la grande mosquée, monta en chaire, et voulut y prêcher le christianisme. Il fut arraché de là par la populace, qui le traîna hors de la porte Bab-el-Oued, où il fut brûlé vif.

5. V. Laugier de Tassy, loc. cit.

6. V. la *Revue algérienne*, loc. cit.

rendre compte de leur état qu'en lisant ces quelques lignes, extraites d'une lettre adressée par le P. B. de Monroy au P. Provincial de Castille, en date du 20 juin 1612¹ : « En ce petit
 « hôpital nous avons huit lits, à sçavoir quatre de chaque costé,
 « tous scallez dans la muraille, à la hauteur d'un pied et demy.
 « Les paroyz sont nattées de jong ; les matelas de feuilage et de
 « jong encore ; les couvertures et les mantes de pareille étoffe et
 « le reste de la garniture est fait de pauvres haillons qu'apportent
 « avec eux les malades ; à sçavoir de vieilles jupes de drap et de
 « serge, toutes rapiécées, et de quelques calçons.

« Au milieu de cet hôpital nous avons dressé un autel, avec des
 « images et des croix de nostre Ordre, rouges et bleuës. Quand il
 « y vient quelque malade, la première chose dont l'on a soing,
 « c'est du salut de son âme, en le faisant confesser et communier.
 « Après cela, l'on travaille à la santé de son corps, à quoy l'on
 « employe, en lieu de médecin, un chirurgien rachepté, natif de
 « Larnaxos, lequel a pour cet effet, sur des tablettes qui sont au
 « chevet de son lit, toutes les drogues et tous les ustanciles néces-
 « saires. Pour hospitalier, nous avons un autre chrestien rap-
 « cheté, natif de Madrid, et fils de dame Catherine de Miranda,
 « qui servent tous deux les pauvres esclaves malades avec beau-
 « coup de zèle et de charité.

« Quant à nous, souvent nous les allons visiter et les consoler,
 « donnant ordre de tout nostre possible, et selon que le lieu où
 « nous sommes le peut permettre, qu'ils n'ayent aucune nécessité.

« Là sont venus et viennent souvent des Turcs et des Maures,
 « quelques-uns desquels, bien que barbares et infidèles, ne laissent
 « pas de donner l'aumosne, et s'en retournent bien étonnez. Car
 « ce leur est une merveille bien étrange de voir que les esclaves
 « chrestiens ayent un tel établissement dans leur ville d'Alger, et
 « qu'entr'eux il n'y ait rien de pareil pour leurs malades. »

C'était, on le voit, très peu de chose que ces secours, et, néanmoins, le bien qu'ils faisaient était immense. Les malheureux qui peuplaient les bagnes sentaient qu'ils n'étaient pas complètement abandonnés ; ils trouvaient là quelque répit à leur longue misère, un repos momentané, une nourriture qui relevait leurs forces, de bons conseils, et la facilité de correspondre avec leurs parents et leurs amis ; bref, tout ce qui pouvait les soustraire au désespoir,

1. V. *l'Histoire de Barbarie*, d. c., p. 508, 509.

plus meurtrier pour eux que les souffrances physiques. En temps de peste, les hospitaliers ne pouvaient pas suffire à la besogne avec ces faibles moyens ; il sera facile de le croire en apprenant que la peste de 1740 enleva environ 300 personnes par jour pendant plus de trois mois, et que les bagnes furent, comme de coutume, plus particulièrement éprouvés. Elle reparut en 1741, et dura six mois. Du reste, on peut dire qu'elle était devenue endémique à Alger et à Tunis. Pour ne nous occuper que de la fin du XVIII^e siècle, nous la voyons éclater avec violence aux époques précitées, puis en 1752, 1753, 1756, 1774, 1786, 1787, 1789, et les trois années suivantes. Quatre vicaires apostoliques et une grande quantité de missionnaires y succombèrent en soignant et en consolant les malades. Leur zèle n'en fut pas diminué, et l'on pourrait presque dire qu'ils étaient tous du sentiment de celui qui considérait le fléau comme un événement quasi désirable, en ce qu'il poussait les libertins au repentir, et qui écrivait à saint Vincent de Paul : « Nous avons en ce pays une grande moisson, qui est encore accrue à l'occasion de la peste¹. »

Lorsque le vaisseau qui portait les Rédemptoristes et la Limosne² entrait dans la rade d'Alger, il arborait la bannière de rachat. A ce signal, deux embarcations venaient l'attendre à l'entrée du port. L'une d'elles portait le Consul, le vicaire apostolique et quelques personnes de distinction ; l'autre, l'Oukil du Dey, qui venait viser les sauf-conduits et s'assurer de l'importance de la somme et de la quantité de marchandises apportées pour les rançons ; car tout ce qui était destiné à cet usage payait un droit d'entrée spécial ; l'argent des particuliers devait acquitter un impôt de dix pour cent qui se réduisait à cinq pour la Limosne ; le Pacha Hossein avait même abaissé cette retenue à trois pour cent. Cela fait, apparaissait le gardien du port, auquel on devait remettre le gouvernail et les voiles du navire, de crainte que les esclaves ne s'en servissent pour s'évader ; ces agrès étaient renfermés dans les magasins situés dans la tour du Fanal. De là, on se rendait à la Jenina, pour présenter au Dey les hommages qui lui étaient dus, acquitter l'impôt entre ses mains, et lui offrir

1. *Vie de saint Vincent de Paul*, d'Abelly, d. c., p. 396.

2. On donnait le nom de *Limosne* (de l'italien *Limosna*) à l'argent et aux dons en nature destinés à secourir les captifs. Le sens s'était peu à peu élargi et avait fini par comprendre le personnel même de la Rédemption.

quelques cadeaux, qui valaient aux nouveaux arrivés un accueil gracieux et des promesses de protection. On assignait un logement aux membres de la mission; quelques Chaoux étaient délégués pour veiller à leur sécurité pendant tout le temps de leur séjour; le Drogman qui leur était donné était le plus souvent celui du Consul de France.

A peine sortis du palais, les Pères se voyaient assaillis par une multitude d'esclaves; car le bruit de leur arrivée s'était répandu avec la rapidité de la foudre, et chacun voulait être le premier à se présenter à eux et à faire valoir ses droits. Nul ne manquait à cette assemblée; au besoin leurs maîtres les eussent contraints à y aller, et s'y rendaient eux-mêmes, entourant les Rédemptoristes, les harcelant de leurs demandes, parlant tous à la fois, faisant des offres de bon marché et des promesses d'accommodement facile. Pendant ce temps, les captifs baisaient leurs mains et le bas de leurs robes, et leur demandaient la bénédiction. Chacun exposait lamentablement ses misères; les vieillards faisaient valoir leur âge et les longues souffrances endurées; les infirmes remontraient qu'ils ne coûteraient presque rien; les jeunes gens parlaient des tentatives de corruption exercées sur eux; les autres racontaient le désespoir de leurs familles et la misère dans laquelle elles vivaient depuis qu'elles étaient privées de leur chef; quelques-uns montraient des lettres de recommandation; tous enfin, sans exception, promettaient qu'aussitôt libres, leur premier soin serait de restituer à l'Ordre les sommes déboursées. Cette promesse était bien rarement tenue. Les Pères, étourdis par ce tumulte, s'efforçaient de ne décourager personne et prenaient les noms de tous les solliciteurs, en y joignant les notes fournies par leurs consuls, par les hospitaliers et les résidents de la nation. Mais, dès le début, ils constataient avec une profonde affliction qu'ils ne pourraient pas suffire à la centième partie des demandes qui leur étaient faites. Une nouvelle déception les attendait, au moment où ils étaient enfin parvenus à regagner leur demeure. Ils y trouvaient, tranquillement installés chez eux, les grands personnages qui eussent dédaigné d'aller offrir publiquement des esclaves à racheter; c'est ainsi qu'il leur fallait entendre successivement l'Oukil du Dey, parlant au nom de son maître, l'Agha de la milice, les principaux du Divan; chacun d'eux avait amené avec lui quelques captifs et les remettait entre les mains des Pères, en les taxant à son gré. Il n'y avait pas autre chose à faire qu'à

payer; sans cela, le reste de l'opération fût devenu impossible¹. Elle se divisait en deux parties principales : le rachat de ceux dont la rançon avait été versée dans les caisses de l'Ordre, ou, tout au moins, dûment garantie²; ce qui restait d'argent était ensuite employé à rendre la liberté à ceux dont le sort paraissait le plus digne d'intérêt. Toutefois, on en réservait toujours une partie, qui était distribuée en aumônes dans les bagnes pour adoucir l'amertume des regrets de ceux qu'on était forcé d'abandonner. C'était le rachat de la première catégorie de ces esclaves qui prenait le plus de temps à la mission; en premier lieu, leurs maîtres, pressant une bonne affaire, redoublaient d'exigences, et quelquefois même maltrahaient le captif, pour qu'il devînt plus pressant auprès de ses protecteurs; c'était alors une négociation sans fin, malgré les efforts de certains courtiers employés par les Pères et rétribués au prorata des économies qu'ils les aidaient à faire. Quelquefois, ils étaient absents, partis en course, sur les bancs de la chiourme, et il fallait attendre leur retour. Or, tout retard était redoutable; il pouvait éclater une de ces émeutes si fréquentes à Alger ou une rupture avec la France, et le succès de l'œuvre se trouvait alors bien compromis.

Le prix des esclaves de petite condition variait suivant les époques et l'abondance de la marchandise; un vieux dicton algérien affirmait qu'après la défaite de Charles V, en 1541, *on pouvait échanger un chrétien contre un oignon*; en 1644, la mission les paya de 120 livres à 300³; en 1681, les Hollandais ne purent racheter qu'à condition de tout prendre en bloc et durent dépasser le prix de cent écus par tête⁴. Mais les personnes de distinction n'avaient pas de prix fixe. Tout dépendait de l'importance qu'on semblait attacher à leur délivrance. En 1657, il fallut déboursier 30,000 livres pour trois Jacobins⁵ et en 1670 60,000 livres pour le gouverneur des Canaries⁶.

1. Tous ces détails ont été pris dans les *Relations des Rédemptoristes*, qui se suivent à intervalles rapprochés de 1612 à 1785, et s'accordent parfaitement sur les points principaux.

2. A cet effet, quand une Rédemption devait partir, elle le faisait annoncer d'avance, pour que les parents des esclaves pussent réunir les fonds nécessaires. Voir un avis de ce genre dans la *Gazette de France*, 1633, p. 111.

3. *Gazette de France*, 1644, p. 448.

4. *Id.*, 1681, p. 428, et 1683, p. 82 et 93.

5. *Id.*, 1657, p. 213.

6. *Id.*, 1670, p. 93.

Lorsque les rachats étaient terminés, chaque esclave ayant, au moment du paiement, obtenu un certificat ou *teskeret*, il fallait obtenir du Dey la permission de partir, et on était forcé de l'acheter par de nouveaux présents. Souvent, au moment de l'embarquement, on était arrêté par de nouvelles exigences; les Puissances avaient acquis à bon compte quelques infirmes, dont elles exigeaient le rachat immédiat. Il fallait alors que les Pères empruntassent à gros intérêts¹ la somme nécessaire, ou qu'un d'eux engageât sa propre personne. Enfin, le passeport était signé et le jour de départ arrivé. Dès le matin, le Consul conduisait chez le Dey tous les partants : les rédimés étaient examinés, comptés un à un, et c'était à ce moment que les Rédemptoristes devaient payer les droits de sortie. Ils étaient énormes, et rien ne peut mieux donner une idée de l'avarice turque que le tableau suivant. Il fallait donner :

Au Pacha (ou au Dey) 10 0/0 du rachat total, plus 15 piastres, dites *Caftan du Pacha*.

Aux Khodjas, 20 livres.

Au Chaouch, 3 livres 12 sols.

Au service du sceau, 4 livres 16 sols.

Au Drogman, 24 sols.

A l'Agha, 20 livres.

Pour l'entretien de la Casbah, 40 livres 16 sols.

Pour celui des Mosquées, 7 livres 4 sols.

Pour celui du môle, 3 livres 12 sols.

A l'Amiral, 1 0/0 du rachat total, plus 7 piastres comme capitaine du port.

Au fermier du port, 2 livres 8 sols.

A l'Odabachi, visiteur du navire, 2 livres 8 sols.

Au gardien du port, 2 livres 8 sols.

Au Drogman de la nation, 2 livres 8 sols.

Au gardien du dernier bague occupé, 2 livres 8 sols.

Au Khodja des Teskeret, 3 livres 12 sols.

Cela fait, la petite troupe se dirigeait vers le port, soigneusement escortée, pour que personne ne s'introduisît dans ses rangs. C'était peut-être le moment le plus pénible pour les missionnaires, qui avaient à endurer à la fois les injures de la populace et les

1. D'Aranda dut emprunter l'argent qui lui était nécessaire à 25 pour cent. (V. *Relation*, d. c., p. 46.)

plaintes de ceux qu'ils étaient forcés de laisser dans les fers. Enfin, on arrivait : le navire était visité avec soin par des agents chargés de s'assurer qu'aucun fugitif ne s'y était caché, ce qui eût entraîné la confiscation du tout; il y avait encore là une source d'avaries, et il fallait apaiser à prix d'or le zèle de ces enquêteurs.

A l'arrivée à Marseille, on devait, le plus souvent, endurer le supplice de la quarantaine; car il était rare que la traversée s'accomplît sans qu'il y eût des décès à bord; or, Alger était toujours soupçonné d'être en état de peste, et la Provence avait été si souvent et si cruellement éprouvée par le fléau que le service de la santé s'y montrait fort exigeant. De là, on s'acheminait à pied vers Paris, traversant toute la France, s'arrêtant dans les moindres bourgades pour y faire des processions et des quêtes au profit de l'œuvre de délivrance. La vue de ces misérables, décharnés, hâves, couverts de leurs haillons de captivité, attendrissait les cœurs et déliait les bourses mieux que n'eussent pu le faire les exhortations les plus entraînantes. Les Pères ne négligeaient rien pour donner de l'apparat à ces cérémonies, et l'on peut citer comme exemple du genre la procession faite à Paris après le retour de la Rédemption de 1634 et décrite par le P. Dan¹ :

« Deux archers de la ville, ayans des hoquetons et des hale-
 « bardes, et deux bedeaux avec eux, marchoient à la teste de la
 « procession. Quatre-vingts confrères de Notre-Dame-de-Bonne-
 « Délivrance les suivoient pieds nus, deux à deux et revestus de
 « leurs aubes. Ils avoient chacun une couronne de laurier sur la
 « teste, et en la main un gros cierge de cire blanche, où, dans
 « une ovale qu'on y avoit attachée, se voyoit peinte une croix
 « rouge et bleuë, entre deux branches de palmes. Les religieux
 « marchoient après, separez en deux chœurs, et suivis d'un assez
 « bon nombre d'archers de la ville, en mesme équipage que les
 « premiers.

« A cette dévoute troupe en fut jointe une autre de quarante
 « jeunes enfans, qu'on faisoit attendre devant l'église des reli-
 « gieuses de Sainte-Marie. Ils avoient de petits roquets de fine
 « toille, avec une branche de laurier en main et une guirlande
 « sur la teste. Près d'eux estoit un corps de musique, composé de
 « plusieurs excellents chantres de Notre-Dame et de la Sainte-
 « Chapelle. Comme ils eurent pris leurs ordres tous ensemble, ils

1. *Histoire de Barbarie*, d. c., p. 64-66.

« furent droit à la porte Saint-Anthoine pour nous y recevoir et
 « les captifs racheptez. Cependant il n'est pas à croire combien
 « se trouva grande la foule du peuple, qui accourut pesle-meale
 « de toutes parts pour voir cette procession, qui depuis la porte
 « Saint-Anthoine jusques à l'église des pères Mathurins se fit voir
 « avecque l'ordre suivant :

« I. Les exempts de la ville marchaient les premiers, suivis de
 « quatre archers et deux trompettes.

« II. Un archer, portant un grand guidon de camelot blanc où
 « estoit peinte une croix rouge et bleuë, avecque les armes de
 « Nostre Saint Père le Pape et celles du Roy.

« III. Deux autres trompettes ayant, comme les premiers, des
 « banderolles de camelot blanc, avec une grande croix rouge et
 « bleuë, bordée de frangettes rouges, blanches et bleuës, et les
 « cordons de mesme, selon l'ordinaire des guidons et des ban-
 « nières de l'Ordre.

« IV. Deux bedeaux, qui devançoient la croix, après laquelle
 « alloient deux à deux les confrères de Nostre-Dame-de-Bonne-
 « Délivrance, habillez comme j'ay dit cy-dessus, et suivis du pre-
 « mier chœur des religieux.

« V. Les quarante jeunes enfans dont nous venons de parler.
 « L'un d'eux portoit un guidon de taffetas blanc, où estoient
 « peincts à genoux deux anges, tenans une croix rouge et bleuë,
 « avec ces mots pour devise : Redemptionem misit Dominus populo
 « suo; et à ses costez il y en avoit deux autres, tenant le grand
 « cordon du mesme guidon, auprès duquel estoient aussi deux
 « archers.

« VI. Le corps des musiciens, suivy du dernier chœur des
 « religieux.

« VII. Les quarante et deux captifs racheptez; le premier des-
 « quels, accompagné de deux frères convers de nostre Ordre, qui
 « avoient aydé à les conduire de Marseille à Paris, portoit une
 « bannière de damas blanc, où estoit peint d'un costé un ange
 « revestu de l'habit de l'Ordre, tenant avec les bras croisez les
 « chaisnes de deux esclaves, qui estoient à ses genoux, et de
 « l'autre des religieux qui les racheptoient d'entre les mains des
 « Turcs.

« VIII. Un autre captif au milieu de tous, qui se faisoit remar-
 « quer par un guidon qu'il soustenoit, où estoient dépeintes les
 « armes de l'Ordre, qui sont une croix rouge et bleuë, ourrelée de

« huit fleurs de lys, en champ d'azur, et tymbrée d'une couronne
« Royale.

« IX. Les révérends Pères députez pour la Rédemption des
« captifs et leurs associez, suivis de plusieurs archers. »

Peyssonel et Laugier de Tassy les accusent d'outrer la mise en scène. « Il y en a (des captifs) qui ont la barbe jusqu'à la ceinture et qui ont un air affreux. Les religieux ont soin de les empêcher de la couper, parce que, étant arrivés en Espagne, on y fait une procession solennelle, où les esclaves sont conduits deux en deux, avec leur *barnus* ou cape à la Mauresque, avec leurs barbes et chargés de chaînes qu'ils n'ont jamais portées. Ces figures mauresques, ces barbes et ces chaînes attirent la compassion du public, qui fait de grandes libéralités et jette des pièces d'or et d'argent dans des bassins qui sont portés par des gens de distinction, etc. ¹. »

Quoi qu'il en soit, les services rendus n'en existaient pas moins, et le bien n'était pas toujours aussi aisé à accomplir qu'on pourrait se l'imaginer. Il ne manquait pas de familles qui, après avoir pris la douce habitude de gérer à leur profit le bien des captifs, n'avaient aucun désir de les voir de retour. Nous en citerons quelques exemples. En 1644, le P. Lucien Hérault, qui venait d'Alger, présenta une procuration de la dame Renée de Sauzay, née Jourdart, de Nantes, qui autorisait les Pères à prélever sur ses biens la somme nécessaire à payer sa propre rançon, celle de son frère, de son mari, et de sa servante Jeanne Fouché. La famille se refusa à reconnaître l'acte comme valable, et l'Ordre dut recourir au Parlement, qui décida, à la vérité, en faveur des Trinitaires, mais avec tellement de lenteurs que le rachat dut être opéré avant que le jugement n'eût été rendu². En 1690, le jeune Broglie adressait aux échevins de la chambre de commerce de Marseille une lettre douloureuse, dans laquelle il se plaignait de son oncle, qui, disait-il, s'était emparé de ses biens depuis qu'il était aux mains des Algériens, et refusait d'en distraire la moindre partie pour le libérer³.

Le plus ancien rachat qui fut fait à Alger semble dater de 1539; il fut effectué par les PP. Louis Scudère, d'Étampes; Jacques

1. Laugier de Tassy, d. c., p. 285.

2. V. l'abbé Orse, d'après les lettres de L. Hérault, d. c., p. 52.

3. Archives, d. c., AA, art. 507.

Vignerou, de Troyes; Robert Pranger et Alexandre, de Montagne : 54 esclaves furent délivrés et ramenés à Arras¹.

Il nous reste maintenant à parler des rachats accomplis directement par les souverains de l'Europe. L'Angleterre en exécuta quelques-uns, entre autres en 1646² et en 1660³; nous n'en connaissons pas le détail. Les princes d'Italie, les rois de Suède et les États de Hollande en firent à diverses époques, mais de peu d'importance. En 1785, la France accomplit la rédemption de 306 captifs, moyennant une dépense de 189,350 piastres (639,052 livres 17 sous 6 deniers). La cour de Versailles ne se décida, après de longues hésitations, à cet acte, que dans des circonstances particulièrement dramatiques. La plus grande partie des rachetés étaient des soldats français déserteurs d'Oran, où ils avaient été prendre du service dans les troupes espagnoles. Presque tous ces malheureux avaient été embauchés par des recruteurs qui parcouraient le midi de la France et leur promettaient qu'ils seraient envoyés avec un grade supérieur au Mexique et au Pérou, dont ils leur vantaient le climat et les richesses. Ceux qui se laissaient prendre à cette grossière amorce étaient dirigés sur Barcelone, embarqués en secret, et se réveillaient quelques jours après à Oran, où la peste et la nostalgie faisaient parmi eux des ravages épouvantables. Car, sans tenir compte de leur espoir déçu, l'existence était atroce dans cette petite place, hors de laquelle on n'osait pas hasarder un pas⁴. Ils désertaient donc par grandes bandes, et ne tardaient pas à tomber entre les mains des Arabes; les moins malheureux étaient menés à Alger, dans le bague du Beylik. Là, ils n'avaient aucun espoir d'être délivrés; car ils avaient perdu leur qualité de Français par la première désertion et celle de soldat du Roi d'Espagne par la seconde. Ils arrivèrent vite à un tel état de désespoir qu'ils ourdirent un com-

1. *Documents espagnols sur la Rédemption*. (Douai, 1594, in-8°.)

2. *Gazette de France*, 1646, p. 1171.

3. *Id.*, 1660, p. 370.

4. Le général Alava, ancien ambassadeur d'Espagne à Paris, visitant Ceuta dans sa jeunesse, voulut monter sur le rempart de cette ville pour examiner la campagne; un vieil officier le retint, lui fit élever son chapeau au bout d'un fusil, et aussitôt un coup de fusil partit des broussailles extérieures. « Souve-
« nez-vous qu'ici, dit l'officier, toutes les fois qu'un Castillan se montre, il se
« trouve un Arabe pour l'ajuster. » (Castellans, *Souvenirs de la vie militaire
en Afrique*, p. 287.) Ce qui se passait à Ceuta en ce moment se reproduisait
dans toutes les places occupées par l'Espagne, depuis qu'elle avait adopté le
déplorable système de l'occupation restreinte.

plot pour massacrer le Vicaire Apostolique, le Consul et les résidents français¹. Le premier devint, en effet, leur victime, reçut trois coups de poignard et ne fut sauvé que par miracle. Ce fut cependant ce même P. Cosson qui, de retour à Paris, intercédait pour eux et finit par attendrir Louis XIV sur leur sort. Ce rachat fut le premier² et le dernier fait par l'État.

V.

Malgré le zèle qu'apportaient à leur mission les racheteurs d'esclaves, les résultats obtenus étaient presque insignifiants, si l'on tient compte des besoins à satisfaire. Quand nous consultons les documents fournis par les Ordres de Rédemption³, nous constatons que la moyenne des captifs rachetés est d'environ 200 par année; encore ce chiffre ne peut-il s'appliquer qu'aux xvi^e et xvii^e siècles. Bien autrement considérable fut le nombre de ceux qui furent ravis à leurs maîtres et rendus à la liberté de vive force. A ce point de vue, on peut affirmer que les chevaliers de Malte furent les plus grands des Rédemptoristes et que leur secours fut le plus efficace de tous. A leur suite viennent les amiraux génois et vénitiens, les Doria et les Grimaldi, les Capello, Morosini, Mocenigo, Foscolo; les Français de Valbelle, Gabaret, Pol, d'Amfreville et mille autres, qui, sans cesse parcourant les mers, font subir aux Barbaresques des pertes cruelles et arrachent au banc de la chiourme les forçats chrétiens. Peu de semaines se passaient sans que les Maltais ne s'emparassent d'un navire ou deux⁴, et l'on peut apprécier la quantité de gens qu'ils arrachèrent à leurs fers en apprenant qu'ils faisaient plus de prisonniers musulmans qu'il ne leur en fallait pour le service de leurs fortifications et de leurs galères⁵ et qu'ils en vendaient aux marines

1. « Puisqu'il n'y a rien à espérer, tuons, massacrons, exterminons! Nous mourrons? Eh bien, nous ne souffrirons plus. Tel est leur langage de tous les jours, de tous les moments. » (Lettre du consul Langoisseur de la Vallée à M. le ministre de la marine, Alger, 20 novembre 1781.)

2. En effet, le rachat effectué par Sanson Napollon, duquel nous avons parlé plus haut, n'avait pas été traité au nom du Roi, mais des communautés de Marseille, Toulon, Martigues, Six-Fours, etc.

3. Voir le *Tableau des Rédemptions faites*, etc., d. c.

4. Si l'on compulse la collection de la *Gazette de France* et celle du *Mercure français*, on trouve presque à chaque page le récit d'une de ces prises.

5. V. une vente de 500 Turcs faite au grand duc de Toscane en 1634, et une

d'Italie, de France et d'Espagne. Or, on peut affirmer que, lorsqu'un navire d'Alger était capturé, le nombre des captifs délivrés égalait en général celui des corsaires pris¹. Il est, du reste, facile de constater l'écart entre les deux modes de délivrance, en consultant le relevé des rédemptions opérées pendant les trois années consécutives 1634, 1635 et 1636, et en les comparant aux libérations dues à des coups de main heureux². Dans ce laps de temps, les religieux rachetèrent 144 esclaves et les vaisseaux de guerre en délivrèrent plus de 1,600³.

Dans le seul combat de la Velone⁴, l'amiral Capello procura en quelques heures la liberté à 3,634 esclaves. En s'emparant de Salé, les Anglais en délivrèrent d'un seul coup 2,600⁵ et s'en firent rendre un grand nombre les années suivantes. Mocenigo en recueillit plus de 500 après son combat naval de 1651⁶ et tout autant au moins en 1659⁷. Morosini en ramena 600 en 1653⁸ et 500 en 1655⁹. Ruyter 500¹⁰ en 1656 et un millier dans les croi-

semblable l'année suivante. (*Gazette de France*, 1634, p. 581, et 1635, p. 125.) — V. encore la *Correspondance administrative sous Louis XIV*, t. II, p. 888, 940, etc.

1. Sur les galères, la proportion était des trois quarts, c'est-à-dire qu'il y avait trois cents rameurs chrétiens pour cent soldats turcs. Sur les vaisseaux à voiles, la proportion se renversait.

2. Nous avons pris ces trois années au hasard, et nous eussions pu avoir des résultats bien plus concluants si nous en avions eu besoin.

3. En 1634, les PP. de la Mercy ramènent 100 captifs (*Gazette*, p. 185); les Maltais en délivrent 350 (p. 256 et 374); les gardes-côtes du Brouage, 250 (p. 329); le chevalier Garnier, 50 (p. 515); les galères de Sicile, 50 (p. 569); les chevaliers de l'ordre de Saint-Étienne, 50 (p. id.).

En 1635, les Trinitaires ramènent 44 captifs (*Gazette*, p. 280); les Maltais en délivrent 100, et les chevaliers de Saint-Étienne, 200 (p. 446).

En 1636, les Maltais en délivrent 300 et la flotte française 250.

Tous ces chiffres sont des *minima*.

4. V. le *Mercure français*, t. XXII, p. 367, et la *Gazette de France*, 1638, p. 429, etc. — La flotte algérienne fut écrasée; elle se composait de 16 galères et 2 brigantins; tous les navires furent pris ou coulés à fond.

5. *Gazette de France*, 1637, p. 648, 714, 730. Ils prirent en outre 14 grands vaisseaux et brûlèrent beaucoup de galères et de galiotes.

6. *Id.*, 1651, p. 1057. Morosini coula à fond 6 grandes galères d'Alger et de Tunis, qui ne furent pas soutenues par les autres, dont le Capitan-Pacha voulait faire décapiter les Reïs.

7. *Id.*, 1657, p. 590; il brûla 10 vaisseaux d'Alger et nombre de barques; les Turcs perdirent plus de mille combattants.

8. *Id.*, 1650, p. 217.

9. *Id.*, 1655, p. 610. Le combat eut lieu près de Ténédos.

10. *Id.*, 1656, p. 31 et 55. Ruyter coula 14 vaisseaux d'Alger, en prit 4 et inspira aux Algériens une profonde terreur.

sières qui forcèrent Alger à respecter pendant quelques années le pavillon Hollandais. Qu'était-ce encore que cela, auprès de la bataille de Lépante¹ qui avait délivré plus de 12,000 rameurs chrétiens, et de la prise de Tunis par Charles V, qui y avait trouvé plus de dix mille captifs² !

Il résulte donc de ce qui précède que l'emploi de la force était la meilleure solution de l'esclavage, puisque les rédemptions étaient insuffisantes et les conventions impuissantes. A la vérité, chaque fois qu'on traitait après quelque succès obtenu, chaque nation exigeait la reddition de ses sujets ; mais l'exécution de cette clause se faisait avec beaucoup de mauvaise foi et avec des lenteurs justifiées par la répugnance qu'éprouvaient les particuliers à remettre aux mains du Beylik ce qu'ils considéraient comme leur bien personnel. Les souverains européens, ne comprenant pas que le Dey n'était aucunement le maître chez lui³, faisaient retomber sur sa tête la responsabilité de ces retards, manifestaient des exigences impossibles à satisfaire⁴, et ne lui laissaient d'alternative qu'entre une rapture et une insurrection qui lui eût coûté la vie⁵. Le choix du chef de la Régence ne devait pas être douteux, et, pour qu'un résultat quelconque pût être atteint, il fallait que la population eût été terrifiée par la dureté de la répression. Ce fut ainsi qu'après la croisière du duc de Beaufort et les bombardements de Duquesne et du maréchal d'Estrées, M. Trubert,

1. Quelques historiens ont porté le nombre des captifs délivrés à plus de 20,000; le fait est que les Turcs perdirent 130 galères de 15 à 20 bancs de rameurs, ce qui fait une moyenne de 300 rameurs par galère; mais beaucoup de bâtiments durent sombrer, corps et biens.

2. Une grande partie de ces captifs, six mille environ, ne contribuèrent pas médiocrement au succès de Charles V. Aussitôt que la brèche fut ouverte, ils s'insurgèrent, sous le commandement du brave Paul Siméon, l'un d'entre eux, et facilitèrent par leur révolte les opérations des assiégeants. Quelques années plus tard, Barberousse retrouva devant lui Paul Siméon, qui le contraignit à abandonner le siège de Nice. (V. les *Illustres Captifs*, d. c., liv. III, chap. xvi.)

3. V. les paroles que le Dey Hadj'-Mohammed-Traki adressa à Jean Foy-Vaillant en lui rendant la liberté : « *Je voudrais bien renvoyer tes compagnons, mais je ne suis pas le maître ici comme ton Roi l'est chez lui.* » (*Voyages de Spon*, d. c., t. II, p. 15.)

4. C'est ainsi qu'on demandait compte au Dey du pillage de navires échoués sur les côtes du Dahra et de la Kabylie, à des endroits où jamais un Turc n'avait osé mettre les pieds.

5. A rapprocher de la réponse que fit le Dey Ohaban à M. Lemaire, consul français, qui lui réclamait une capture et voulait faire punir les délinquants : « *Je n'ai qu'une tête et je tiens à la conserver.* »

commissaire de la marine, le marquis de Martel et le chevalier de Tourville se firent rendre environ trois mille prisonniers¹. En définitive, le système des croisières permanentes, si justement préconisé par saint Vincent de Paul, était le seul qui eût pu donner des résultats sérieux, et tout le monde était d'accord à ce sujet; mais le mauvais état de nos finances, les guerres avec l'Angleterre et la Hollande amenaient forcément des interruptions, et, dès lors, tout était perdu. Aussitôt délivrés de la crainte des escadres royales, les pirates couvraient la mer et compensaient rapidement leurs pertes par des prises qui leur étaient rendues d'autant plus faciles que nos bâtiments revenaient sans défiance, bondés de marchandises, des ports du Levant². Tout cela amenait une grande émotion dans les villes commerçantes du Midi, et surtout à Marseille, qui était plus particulièrement éprouvée. Des doléances et des supplications étaient adressées au Roi; le sens général en était que, dans l'intérêt de la marine marchande, il serait bon d'adopter un *modus vivendi* avec les Algériens, dût-on l'acheter au prix de quelques compensations pécuniaires, que le commerce s'offrait à fournir. Ce système, longtemps repoussé pour des raisons de dignité, finit par prévaloir et fut inauguré par le Consul René Lemaire, en 1689, malgré l'opposition jalouse des Anglais et des Hollandais, qui eussent voulu s'emparer du trafic de la Méditerranée³. Depuis cette époque jusqu'en 1792, la France vécut donc avec Alger sous un régime assez singulier, n'ayant renoncé officiellement à aucun des droits que lui conféraient les traités, mais secrètement décidée à ne pas transformer les infractions en un *casus belli*. Il fallut que les Consuls, pour obtenir justice, s'ingéniassent à se rendre agréables de leur personne aux

1. V. la *Gazette de France*, 1667, p. 317 et 1138; *id.*, 1668, p. 813; *id.*, 1679, p. 287 et 321; *id.*, 1683, p. 373-384; *id.*, 1684, p. 457-468; *id.*, 1688, p. 518.

2. Pour ne citer qu'un exemple, nous rappellerons que, six semaines après la rupture du 18 octobre 1681, une lettre, datée du 29 novembre, nous apprend que les Algériens ont capturé, dans ce court espace de temps, vingt-neuf navires, trois cents esclaves, et fait subir au commerce des pertes estimées à 250,000 écus. (*Revue africaine*, 1882, p. 396.)

3. On lit dans la *Gazette de France*, Paris, 22 octobre 1687, p. 518 : « La paix a été conclue le 25 septembre avec Alger, aux conditions imposées par le Roy, malgré les intrigues des Anglois, qui ont, à ce sujet, distribué plus de vingt mille piastres aux soldats. » Et, en janvier 1690 : « Le nouveau Dey a confirmé le traité du 25 septembre, malgré les intrigues des consuls anglois et hollandois, qui vouloient qu'Alger continuât la guerre contre nous; mais la milice ne le veut pas. »

Deys et aux Puissances ; cette obligation nécessita des dépenses, en amenant l'usage onéreux des *Donatives*, dont nous avons eu déjà l'occasion de parler. La lutte d'influence entre les nations se fit dès lors au moyen de ces présents, qui devinrent de plus en plus riches, et, par cela même, de plus en plus sollicités. A ce moment, il eût suffi d'un effort simultané des marines européennes pour se soustraire au joug et anéantir à jamais l'esclavage barbaresque ; mais comment espérer cet accord, lorsque nous voyons la Hollande, après avoir été la première à provoquer une action commune, s'empresse d'écarter de la ligue future les villes anséatiques, de peur de créer des concurrents à son commerce¹ ?

Nous avons vu précédemment qu'à partir du commencement du xviii^e siècle, la course avait suivi une diminution progressive et tendait à disparaître ; l'esclavage, au moins en ce qui concerne les Européens, suivit la même marche ; et quand, à la suite des traités de 1815, la pacification de l'Europe permit à l'Angleterre et à la Hollande de venger les vieux griefs par l'expédition de lord Exmouth et de l'amiral Van Capellen, les vainqueurs ne trouvèrent à se faire restituer que 5 ou 600 captifs, dont la plupart avaient été pris à la suite de naufrages. Quand les Français conquièrent la Régence en 1830, ils ne rendirent la liberté qu'à 400 prisonniers au plus² ; les bagnes étaient déserts, et les rares Rédemptoristes restés à Alger ne trouvaient presque plus d'occasions d'exercer leur généreux dévouement.

H.-D. DE GRAMMONT.

1. On lit dans la *Gazette de France*, 1664, p. 226, lettre datée de La Haye, 28 février : « Nos États vont inviter quelques princes à se liguier contre les corsaires de Barbarie, le projet est dressé ; chacun de nos alliés entretiendra pendant six ans douze navires ; on ne pourra traiter que tous ensemble, etc. » Et plus loin, p. 350, La Haye, 3 avril : « Les résidents des villes anséatiques avaient offert aux États 50,000 florins par an, pendant trois ans, pour que les bâtiments de Hambourg fussent compris dans le traité avec la Barbarie ; le Collège de l'Amirauté d'Amsterdam a refusé, à cause qu'une telle protection augmenterait le commerce de ses marchands et diminuerait le nôtre. »

2. Je n'ai pas pu, en dépit de mes recherches, trouver de chiffres officiels ; mais les témoins oculaires (Quatrebarbes, Barchou de Penhoël, Merle, etc.) ne parlent que des équipages du *Silène* et de l'*Astrée*, et d'environ cent cinquante captifs grecs, italiens et espagnols.